



Indemnisation partielle de dégâts et obligation

Par **j0853**, le **14/10/2010** à **22:58**

Bonjour,

Mes gouttières et mes tuiles de rives de mon habitation ont été démolies à plusieurs reprises par des poids lourds envoyés par la mairie vers un lieu de parking nouvellement créé dans une rue en face de chez moi, ayant fait la déclaration à la gendarmerie et ensuite à mon assureur j'ai pu obtenir une indemnisation partielle pour 2 sinistres qui me sont comptés mais avec déduction de la franchise à chacun, dans ces conditions l'artisan qui m'a effectué le devis pour les dégâts n'est pas d'accord pour le montant indemnisé de faire les travaux de remise en état ;

puis-je donc selon le code des assurances faire effectuer cette remise en état des gouttières par une autre personne, en achetant les gouttières neuves et les tuiles de remplacement ?

compte tenu que le passage des poids-lourds se poursuit malgré les plaintes déposées et le dépôt d'une requête au tribunal administratif contre la décision de la municipalité de faire passer des poids-lourds et occasionner des dégâts,

puis-je installer une caméra/photo à déclenchement artisanal pour photographier l'auteur des dégâts ?

puis-je également installer un panneau de signalisation protégeant mes gouttières des chocs et un chasse roue en bordure de trottoir pour éviter le rapprochement des poids-lourds et éventuellement leur montée sur le trottoir le long de mon habitation ?

Merci pour votre réponse, j0853